

## Informations sur la biodiversité

Concernant l'indicateur 6.8.1, une mosaïque de milieux naturels diversifiée adaptés au paysage est préservée grâce à la gestion des forêts ; en particulier, les lisières des forêts sont revalorisées sur le plan écologique.

Les lisières des forêts ont une grande importance écologique et peuvent être progressivement renforcées à un coût raisonnable :

- Une lisière de forêt a une profondeur (largeur) de 1 à 2 hauteurs d'arbres, y compris le cordon de buissons et l'ourlet herbeux et ne peut donc pas être revalorisée à moins de 25-30 m. Ou ils ont une extension physique en profondeur ou en largeur d'au moins une \*hauteur d'arbre (Hdom) plus un cordon de buissons de 4-6 m et un ourlet herbeux de 3-5
- Ils sont richement structurés et contiennent les plus petites espèces d'arbres (par exemple Sorbus, Malus, Pirus) et d'arbustes (par exemple noisetier, sureau) qui, grâce à une exposition importante à la lumière, peuvent offrir beaucoup de fruits. Ces fruits sont importants pour de nombreux animaux des lisières de forêt et des champs.
- Toute route entre la forêt et le champ doit perturber le moins possible la lisière de la forêt, par exemple en créant des baies afin que la route ne coupe pas la lisière de la forêt sur toute sa longueur.

## Extrait du manuel de l'OFEV (2015) "Biodiversité dans la forêt : objectifs et mesures"

La liste des espèces prioritaires nationales (OFEV 2011), qui prend en compte non seulement la catégorie de menace selon les listes rouges, mais aussi la responsabilité internationale pour les espèces, est décisive pour les mesures ciblées de promouvoir des espèces dans une perspective nationale. La liste des espèces prioritaires nationales (EPN) comprend actuellement 3606 espèces. Parmi celles-ci, environ 1500 sont considérées comme des espèces forestières, dont 307 sont définies comme des espèces forestières cibles. Des mesures de promouvoir spécifiques sont nécessaires pour ces espèces forestières cibles. Il s'agit principalement d'espèces dépendantes du bois mort et d'espèces qui dépendent des forêts claires ou humides.

De nombreuses espèces forestières sont en fait des écotones qui vivent dans la zone de transition entre la forêt et les terres ouvertes. Certains ont été repoussés dans la forêt ou d'y trouver un milieu forestier de substitution en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'expansion urbaine.

La préservation à long terme de ces espèces dépend donc non seulement de mesures spécifiques à la forêt, mais aussi de mesures prises en dehors de la forêt.

En ce qui concerne la diversité des milieux naturels, une distinction fondamentale doit être faite entre les types de végétation forestière naturelle (sociétés, associations) et les milieux naturels et structures partiellement créés par l'homme. Pour la végétation forestière naturelle, une liste rouge des associations forestières a été établie dans le cadre du projet "liste rouge des écosystèmes suisses", qui se base sur les critères de l'UICN. Sur cette base, une liste des milieux forestiers prioritaires nationaux (MPN) a été établie, analogue à la EPN (Steiger 2014a; voir annexe 2).

Le tableau 1 ci-dessous résume les mesures qui peuvent être prises pour remédier aux déficits de biodiversité des forêts et pour y remédier à long terme.

<b>Déficits</b>	<b>Options de mesures</b>
Peu de zones forestières avec développement naturel	Création de réserves forestières naturelles Zones centrales des parcs nationaux et des parcs naturels périurbains
Manque de vieux arbres et bois mort	Aménagement d'îlots de sénescence Protection des arbres-habitats Création de réserves forestières naturelles Bois mort laissé sur pied ou sur le sol après les tempêtes, infection de scolytes ou autres perturbations Abandon sur place des rémanents
Lisières de forêt insuffisamment structurées	Amélioration des lisières en augmentant la profondeur des lisières et la diversité des structures et des espèces végétales Entretien régulier Exploitation accrue des synergies dans la zone frontalière agricole/forestière Exploitation extensive des terres agricoles adjacentes
Manque de forêts claires	Dégagement des stations forestières potentiellement claires par l'abattage et le débroussaillage Entretien régulier Création de réserves forestières spéciales
Manque de forêts et stations humides	Suspension du drainage Installation d'étangs Réhabilitation des petits plans d'eau envasés Revitalisation des rivières pour restaurer la dynamique des forêts alluviales Prise en compte des zones sourcières dans la gestion Création de réserves forestières spéciales
Abandon des formes traditionnelles de gestion	Plans de gestion intégrée (agriculture et sylviculture) pour une poursuite durable de ces formes d'exploitation Gestion des stations appropriées comme forêts de taillis sous futaie ou taillis, et exploitation des synergies pour la production de bois d'énergie Création de réserves forestières spéciales
Espèces et milieux naturels menacés	Promouvoir les milieux naturels Mesures spécifiques de promouvoir des espèces Plantation d'essences rares et écologiquement précieuses Création de réserves forestières spéciales Promouvoir la mise en réseau de la forêt et avec les terres ouvertes environnantes (par exemple avec les îlots de sénescence, valorisation des lisières de forêt)

La tâche des centres de protection de la nature est de relier les associations forestières prioritaires nationales aux espèces forestières cibles. Un exemple :

**Tab. 27: Espèce forestière cible dans la région économique 2 Ouest du Jura**

112 de 307 espèces forestières cibles – 36% – sont présentes dans la région économique de «l'Ouest du Jura». 38 espèces forestières cibles présentent une haute ou très haute priorité nationale.

**Groupes d'organismes et espèces forestières cibles à promouvoir tout spécialement**

## POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Chauves-souris 9 espèces forestières cibles, dont 6 hautement prioritaires; (manque le nom).

Oiseaux 9 espèces forestières cibles hautement prioritaires. Promotion de la forêt de chênes pour le pic mar. Promotion des stations forestiers éclaircis pour le pic mar (*Dendrocopos medius*), la huppe (*Upupa epops*) et le torcol fourmilier (*Jynx torquilla*). Conservation des vieux peuplements, par exemple pour le pic mar (*Dendrocopos medius*) et le choucas des tours (*Corvus monedula*).

Amphibiens 4 espèces forestières cibles: triton palmé (*Lissotriton helveticus*), grenouille agile (*Rana dalmatina*), salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), triton crêté (*Triturus cristatus*).

Reptiles 3 espèces de serpents pour les espèces forestières cibles: Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), couleuvre à collier (*Natrix natrix*), vipère aspic (*Vipera aspis*).

Invertébrés.

30 espèces forestières cibles (11 papillons, 17 coléoptères, 1 espèce de libellule, 1 espèce d'escargot terrestre) dont 11 sont prioritaires 1 ou 2. Certaines espèces de coléoptères dépendent particulièrement du vieux bois ou de bois mort. (Rhamnusium bicolor, lucane cerf-volant, saperde à huit points, rosalie des Alpes, grand capricorne). Diverses espèces ont besoin d'actions ciblées dans les forêts claires (zones de plaine), les chênaies et les forêts alluviales, par exemple Agreste (*Hipparchia semele*), bacchante (*Lopinga achine*) et autres.

Plantes vasculaires 15 espèces cibles, 5 d'entre elles ont un haut niveau de priorité: anémone des bois (*Anemone sylvestris*), aspérule des teinturiers (*Asperula tinctoria*), dryoptéris à crêtes (*Dryopteris cristata*), vigne sauvage (*Vitis sylvestris*), vesce à feuilles de pois (*Vicia pisiformis*).

Champignons supérieurs 11, espèces cibles, 2 d'entre elles ont un haut niveau de priorité. lycophylle de Favre (*Lyophyllum favrei*), **petit bolet** (*Chalciporus pseudorubinus*).

Lichens 30 espèces forestières cibles, dont 2 espèces avec un niveau de priorité 1 ou 2: **Lichen** de Hildenbrands (*Leptogium hildenbrandii*), lichen des châtaigniers (*Maronea constans*). De nombreuses espèces dépendent du vieux bois ou de bois mort ou sont indirectement menacées par la maladie du frêne.